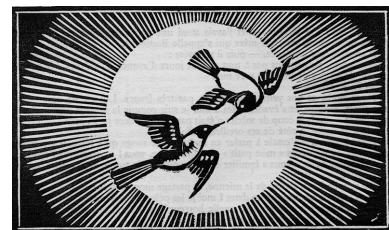


# La Gazette



## de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

N° 27, avril-mai 2017. A.P.A.P.P.A., BP 60012, 16140 AIGRE.

### PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Association : ASSOCIATION PROTECTION ET AVENIR DU PATRIMOINE EN PAYS D'AIGRE ET EN NORD CHARENTE

Adresse postale : TUSSON, BP 60012, 16140 AIGRE.

Les membres de l'Association A.P.A.P.P.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le samedi 18 JUIN 2016 à 15 h à la salle des fêtes de la mairie sous la présidence d'Anne-Laure Blaché, Vice-Présidente.

Membres du Conseil d'administration présents : Jean-Pierre Lafitte, Maryse Fazio, Pierrette Gay, Anne Pinto, Anne-Laure Blaché.

Excusés : Camille Dubois, Roger Poux, André Puygrenier, Florence Thivet, Jean-Paul Louis

Excusés : Claude Matard, Anne-Marie Delalex (vice-Présidente de Charente Nature), M. Lhériudeau, maire de Tusson.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents au nombre de 18 et des adhérents représentés au nombre de 63, soit un total de 81 adhérents sur 112. Le quorum est atteint, il peut être procédé aux votes.

Madame P. GAY est secrétaire.

La Présidente rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau tous les documents s'y rapportant : convocation, modèles d'appel à candidatures et de pouvoirs en annexe.

#### RAPPORT MORAL.

Chers amis,

Est-ce le hasard du calendrier ? Est-ce le cheminement de la mémoire collective si nous sommes rassemblés un 18 juin ? Vous l'avez compris, cette allusion à l'appel fameux qui changea le cours de notre histoire n'est qu'une coïncidence.

Nous serons donc modestes en évoquant notre action quotidienne commune pour préserver l'imaee de la société dans laquelle nous aimerions vivre. Quoique...Parfois...Il ne nous déplaie pas de nous remémorer les temps où l'APAPPA entraînait dans son sillon des combattants qui luttèrent contre les nuisances environnementales, le temps où nous suscitâmes l'inquiétude d'élus et responsables locaux, au point de prendre parti pour des causes étrangères à leurs idées. Réélection oblige !

Mais revenons au présent. L'expansion et la propagation des actions qui nous avaient motivés ont pris une telle ampleur que nous ne pouvons plus prétendre agir seuls. Les lobbies de la chimie, de la santé, des affaires et bien d'autres sont devenus trop puissants et trop omniprésents pour une petite troupe de francs-tireurs. Nous avons donc rejoint de plus grandes associations, telles Charente Nature pour avoir les moyens de nous faire entendre. On peut donc nous reprocher d'avoir colmaté notre voix locale, de ne plus agir sur des atteintes à l'environnement dont nous sommes les témoins, de ne plus donner l'alerte, comme si nous étions indifférents à ce qui se passe localement. Ce serait injuste. Nous agissons dans la mesure de nos moyens. Ceux-ci sont malheureusement assez faibles pour que l'on se demande comment poursuivre notre action et répandre notre parole.

Je voudrais revenir sur un point concernant notre passé. Des critiques acerbes furent lancées à notre égard, à propos de notre intransigeance, de notre manque de compréhension pour des situations ou des difficultés qui avaient pu amener certaines entreprises à réaliser des projets que nous jugions

dangereux. Aujourd'hui, avec le recul du temps, que peut-on constater ? Que des exemples comme celui de l'agriculteur Paul François démontrent que nos adversaires n'étaient pas toujours là où nous pensions, qu'ils se cachaient derrière le monde de la finance, des laboratoires, des politiciens véreux et de toutes les compromissions, que le monde rural était surtout une victime avant d'être un complice, que lui aussi ne maîtrisait plus son destin. Une association comme la nôtre ne peut plus se limiter aux faits qui l'entourent. Observons ce qui se passe en ce moment avec les inondations.

On nous rabat les oreilles avec des conférences internationales qui, on le sait d'avance, seront vouées à l'échec. On nous parle du réchauffement climatique. Indéniable, certes. Mais miroir à alouettes. S'est-on interrogés sur les responsables des surfaces bétonnées sans cesse grandissantes des agglomérations ? S'est-on demandé si un ou une ministre nommé(e) à l'écologie avait une quelconque connaissance en la matière ? Se questionne-t-on aujourd'hui pour savoir si la LGV qui défigure notre territoire sera efficiente ou source de progrès ? Je vous laisse le choix des réponses.

Nous pouvons faire un constat. Les notions les plus élémentaires de notre démocratie sont menacées par les carences et les compromissions des hommes à qui nous avons confié le pouvoir. Si les citoyens concernés par des décisions sont obligés de manifester bruyamment voire violemment pour se faire entendre, on arrive rapidement à des actions indignes des hommes que nous sommes. Il fut un temps où nous pouvions être entendus et reçus. Aujourd'hui, barricadé derrière un soi-disant devoir de réserve, ou bien une face tartuffienne, celui ou celle qui écoute notre délégation, attend que cela se passe ou s'épuise. De temps à autre, une parole tombe rassurante ou consolatrice. On éprouve un étrange sentiment d'impuissance et le découragement gagne les rangs.

Je regrette, en ce jour anniversaire d'un grand moment de notre histoire de vous paraître autant pessimiste.

Pour conclure, je vous livre ceci. Ce n'est pas de moi, mais de Marcel Proust.

**Il vaut mieux rêver sa vie que la vivre, encore que la vivre ce soit encore la rêver.**

**Anne-Laure Blaché**

## **RAPPORT FINANCIER**

établi par Maryse FAZIO, trésorière.

**Les recettes** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015 ont été les suivantes :

Cotisations des adhérents ..... 1120.00 €  
Subvention ..... 0.00 €  
Intérêt compte épargne ..... 0.00 €  
Recettes exceptionnelles (Charente Nature)...220.00 €

soit au total ..... 1340.00.€

**Les dépenses** pendant la même période ont été les suivantes :

Assurance ..... 188€  
Papeterie, photos, photocopies, cartouches  
Frais postaux, (tenue compte, boîte postale, timbres)447€  
Fournitures de bureau  
Documentation, abonnements, Actualités Poitou Charentes.  
Journal Officiel ..... 140€  
Fournitures, impression de la Gazette et tracts  
Manifestations, conférence.....440€  
Cotisation .....45€  
Honoraires avocat .....0€  
Divers (organisation AG) .....0€  
Impôts taxes et charges .....0€

soit total dépense ..... = 1371€

Perte de l'exercice 2015 .....31€

Sont payés pour 2016 :

les assurances.....188€  
La cotisation CN .....15€  
La boîte postale .....83€

Total payé en 2015 pour 2016.....286€

Il est à noter que le nombre d'adhérents a baissé (112 pour 138).

Les bilans officiels faits par le cabinet de Commissariat aux Comptes Audeca, Favre et Noutary à Bordeaux, seront communiqués aux administrations concernées.

Le compte CCP au 31 décembre 2014 : 912,78€ – au 31 décembre 2015 : 973,28€.

Cotisations : en baisse de 18,84%.

Malgré deux conférenciers en 2015, au lieu d'un seul en 2014, les dépenses sont en diminution de 9,91%.

Nous remercions Philippe Poux (Maison de Charente) qui a offert aimablement le cocktail de clôture.

Je vous propose donc **d'accepter les comptes en l'état** et de reporter en « à nouveau » les soldes chiffrés ci-dessus.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Jean-Pierre Lafitte)

Vous dire qu'une association telle que l'APAPPA est d'une simplicité biblique à faire vivre serait un doux euphémisme ! Rappelons que nous avons voulu, dès le départ, avoir les moyens de notre indépendance, c'est-à-dire vivre exclusivement des cotisations et dons. Nous n'avons jamais voulu quérir des subventions, ni auprès des pouvoirs publics, ni des annonceurs commerciaux, afin de conserver indépendance, liberté, pleines et entières.

Avec beaucoup de volonté, d'implication de tous, nous avons participé au rôle de lanceur d'alerte, en même temps que de poil à gratter. Souvent les membres du CA, et autres, ont mis la main à la poche pour financer ceci ou cela, les frais kilométriques entre autres et certains déplacements plus longs.

En outre, les problèmes et sujets divers étant de plus en plus complexes, il faut plus de temps en réunion, davantage de bénévoles impliqués dans le sujet. C'est pour ces raisons que nous nous sommes rapprochés de Charente-Nature, de Nature Environnement 17 et PCN. Nos équipes s'usent, s'étiolent, aussi un renouvellement est indispensable.

Impliquez-vous, parlez-en autour de vous, afin que des personnes nous rejoignent pour soutenir et amplifier l'action.

Au niveau communication extérieure, nous n'avons organisé qu'une seule conférence dont le titre était : « Les champignons sont-ils les meilleurs amis des arbres » par Alain Persuy, spécialiste de l'environnement et Françoise Sire présidente de Prom'haies.

### HAIES :

Peu après, nous nous sommes aperçus que la réalité allait devenir cauchemardesque, la FNSEA ne voulant pas que les 700.000 kms de haies françaises soient sanctuarisés.

« Nous ne faisons pas la même lecture du règlement européen » que le ministère de l'Agriculture a assuré mardi Xavier Beulin qui estime que les haies peuvent être sorties de la BCAE 7 sanctuarisant les éléments topographiques. 700.000 kms de haies sont concernés.

Pour le Président de la FNSEA, les agriculteurs doivent avoir le choix de déclarer ou non leurs haies dans le dossier Pac. « Aujourd'hui on sanctuarise avec la carotte (le paiement vert), demain il y a fort à parier qu'on sanctuarisera sans la carotte » avertit Xavier Beulin. En Normandie, où les haies font partie de l'écosystème et sont gérées comme des prairies, cette réglementation obligerait à ne plus les bouger a-t-il rappelé. Le président de la FNSEA a avoué que, dans ces conditions, la tentation était grande de les arracher avant le 15 Mai 2015. « Sans vouloir inciter à ce comportement qui irait à l'encontre de la biodiversité et des actions volontaires menées sur le terrain par les agriculteurs ». Le syndicaliste a « réécrit au ministre de l'Agriculture », pour qu'il infléchisse sa position « Le point est très sensible, car nous allons recevoir les déclarations pré-remplies » Pour Xavier Beulin, la simplification est appréciée mais « contestable, car on ne sait pas bien à partir de quelles sources elles vont être reportées. Le problème de vérification pourrait être encore plus important pour les fossés. Il ne faudrait pas que les fossés busés remontent à la surface ».

Vous mesurez l'ampleur et la difficulté de la tâche face à un tel contestataire protéiforme, aussi sourd que « jusqu'au-boutiste » sur ses idées, puisqu'il a « raison » par définition. Même groupée avec d'autres associations, ce sera difficile et compliqué, d'autant que ce n'est pas le problème de notre virevoltante ministre de l'Ecologie.

### EAU :

L'hiver 2014-2015 a bien permis une reconstitution des ressources en eau avant une période de précipitations relativement faibles d'Avril à Juillet. A partir du mois d'Août, les précipitations importantes ont redonné vie à la plupart des rivières. Ainsi, nous avons connu des rivières asséchées, particulièrement en Juillet, montrant à nouveau l'inadaptation des arrêtés pour réduire l'impact des prélèvements agricoles. Des projets de retenues de substitution sont présentés très sommairement lors des réunions de l'Observatoire de l'eau. Ces projets doivent être intégrés dans les projets de territoires qui visent simultanément d'autres actions comme les économies d'eau, mais ne sont pas définies juridiquement. Sur le plan de la qualité, le département de la Charente se distingue toujours dans le bassin Adour Garonne, comme un département très touché par les nitrates et les pesticides. L'objectif du « bon état » des eaux en 2015 - pourtant très bas devant tous les autres bassins- est loin d'être atteint puisque repoussé à 2027. Nous nous sommes impliqués dans de nombreuses réunions :

– Commission eau : 22 Février et 11 Décembre 2015.

– Observatoire départemental de l'eau : 23 Janvier, 12 Février, 6 Juillet, 3 Août, et 29 Octobre (comptes-rendus disponibles sur le site de la Préfecture).

Nous nous sommes joints à 9 autres associations pour créer le Collectif Eau Charente (9 réunions en 2015) Pour exemple : le Bassin de l'Aume Couture a un seuil de coupure – toujours inchangé depuis des lustres – qui est fixé tellement bas qu'il ne peut jamais être atteint : l'irrigation est donc autorisée, même dans les pires conditions, provoquant ainsi la mise à mal des rivières, ruisseaux, de leurs « chevelus » et de l'ensemble du milieu.

Pourrions-nous en conclure qu'administration et services de monsieur le Préfet soient aveugles et insensibles à la situation qu'ils souhaitent pérenniser au profit de quelques-uns. Pour ce qui est de la qualité de l'eau nous constatons passivité et laxisme affichés par le Préfet et son administration. Nous rappelons à ce sujet, que l'état du fleuve Charente est - en ce département - le plus mauvais du bassin Adour-Garonne, et qu'en Charente « les masses d'eau » en mauvais état sont les plus nombreuses et nécessitent de nombreux et coûteux traitements

#### SCOT du Ruffécois.

Nous participons indirectement à la construction du Scot du Ruffécois où Jean-Pierre Lafitte représente Charente-Nature (1 siège) Le Scot est présidé par Madame Isabelle Auricoste (ancienne architecte urbaniste) qui sait ce qu'elle veut pour un territoire qu'elle connaît parfaitement. A l'écoute des interventions produites, je crois pouvoir dire qu'elle dirige d'une main ferme et compétente les débats menés en ces lieux. S'il pouvait en être ainsi de la totalité du Ruffécois, nous en serions heureux !!

#### L G V Sud Europe Atlantique.

Nous préparons un document interrogatif à destination des Préfets de Région - et départementaux-concernés pour :

-connaître l'état d'exécution des arrêtés pris pour autoriser la construction de la ligne (surface compensatoire en matière de zone humide, haie.....)

-savoir où en sont SNCF-LISEA-COSEA sur les entretiens du ballast, alors que des produits désherbant bio existent maintenant sur le marché, mais que le « glyphosate » a été néanmoins retenu pour l'entretien de la ligne, avec des motifs, plus ou moins fumeux.

Nous serons aux premières loges avec Charente-Nature, PCN, et toutes les associations environnementales du parcours, pour vérifier la conformité et obtenir gain de cause pour l'utilisation du produit « Grow-Vert » ayant obtenu le label Ecocert, afin que soit mis au rencard le poison « glyphosate »

#### JURIDIQUE :

L'affaire « Retenue de substitution de Fouqueure » initiée par Charente-Nature et l'Apappa en Décembre 2014 et instruite par le Tribunal Administratif de Poitiers a eu des prémices de dénouement dans les derniers jours de Décembre ( condamnation du Préfet à payer et annulation d'autorisation de toute la procédure ).

La Présidente de l'assemblée, Anne-Laure Blaché, demande l'adoption séparée de ces trois rapports.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

La Présidente propose le renouvellement pur et simple du Bureau, chacun dans ses fonctions — puisqu'il n'y a pas eu de nouvelles candidatures.

À l'issue de l'Assemblée générale, l'APAPPA avait invité Mme Geneviève Bernard qui a prononcé une conférence sur le thème « Améliorer son alimentation pour une meilleure santé ». Après échanges avec l'assistance, la séance s'est terminée par un buffet.

Imprimé par nos soins.  
La gérante : Anne-Laure Blaché